

## COMPTES RENDUS DU CHS DE LA HAUTE-GARONNE DU 10 mai 2011

### I) Bilan de l'utilisation des crédits 2010 :

La totalité des crédits investis (soit 346.823,14 euros) a été mandaté à ce jour (stage Centaure et acquisition de GPS en avril 2011 mandatés sur les crédits 2010). La majorité des crédits se répartissent entre :

- . l'amélioration des conditions de travail (115.000 euros),
- . la sécurité incendie (66.000 euros)
- . la prévention des autres risques (95.000 euros)
- . mise en conformité électrique (31.000 euros).

### II) Examen de la note d'orientation nationale 2011 :

La note n'a été transmise aux Organisations Syndicales que début avril 2011. Le départ en début d'année 2011 de la chef du bureau Santé au Travail, explique sans doute cet important retard. Pour FO, il est inadmissible que le 1<sup>er</sup> CHS-DI de Haute-Garonne de l'année se déroule en mai, le CHS n'a pas à supporter les réformes ministérielles dont le basculement sur CHORUS. Les actions sont donc retardées, espérons qu'elles seront mandatées dans les temps.....

Axes 2011 :

- . **Améliorer les acquis** de la santé et sécurité au travail en favorisant au sein des CHS l'analyse des rapports annuels « Evaluation des risques professionnels », « Médecine de Prévention », « Inspection Hygiène et Sécurité », « Ergonomie » ainsi que le suivi des décisions.
- . **Poursuivre le déploiement de la prévention des risques dits « émergents »** : Risques Psycho-sociaux (RPS), substances CMR (agents Cancérogènes Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction) et l'amiante ; Troubles Musculo Squelettiques (TMS).
- . **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** : continuer à développer la « culture de la prévention ».
- . **Formation et information** :
  - Santé/sécurité au travail : proposition de formation en continue, animée par les professionnels (Médecins, IHS, Ergonome) sous couvert de l'IGPDE.
  - Prévention des risques par la formation des personnels encadrants
  - Prévention des risques professionnels : 25% des crédits doivent être consacrés à la mise en place de ses formations et sensibilisations.
  - **Moyens logistiques/matériels et humains des CHS confirmés** : par de nouvelles formations dévolues aux ACMO (ergonomie, DUERP), soutien aux IHS, assistance et aide aux recrutements des Médecins de prévention (contexte de pénurie).

Pour FO, l'examen de la première phase d'actions 2011 ne reflète pas les grandes orientations nationales. Le budget formation est d'à peine 37.000 euros (soit 11% des crédits délégués), la prévention des risques « émergents » (TMS, RPS) est à zéro !!! Nous avons demandé le respect

des avis émis en CHSM (orientations nationales) et notamment accentuer nos efforts cette année sur les Risques Psycho-Sociaux, le stress au travail, la Gestion des conflits. A savoir, que la dotation de 40.000 euros proposée lors du groupe de travail du 29/03/11 pour les seuls Risques Psycho-sociaux n'est toujours pas respectée. A revoir lors du prochain CHS...

**Propositions d'actions 2011 (crédits délégués 342.657,00)**

**1<sup>ère</sup> phase d'actions d'un total de 203.362,00 euros**

. Electricité (Formations, travaux électrique) :	47.014,00
. Incendie :	23.082,00
. Améliorations des conditions de travail :	66.671,00
. Handicapés	32.515,00
. Prévention des autres risques :	30.080,00
. Autres dépenses :	4.000,00

**A noter :**

\* le report de l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la trésorerie de Carbonne (archive/point repas). Vos élus ont proposé le co-financement à hauteur de 50% (40.000 euros sur un total de 80.000) : l'Etat n'est pas propriétaire des locaux, l'agrandissement de la trésorerie fait suite à la suppression des trésoreries de Rieux et Montesquieux. Le CHS n'a pas à se substituer à l'administration dans sa politique de suppression des services publics. Que chacun prennent ses responsabilités...

\* le projet de cloisonnement de l'accueil rue des lois est accepté pour 30.000 euros

**III) DIRECCTE :**

Les DIRECCTE regroupent les compétences qui relevaient de huit Directions et services. Une convention a été passée entre les MINEFI et Ministères du Travail et de la Santé concernant la compétence des IHS dans les DIRECCTE (services communs déconcentrés de ces trois Ministères). Les IHS exercent une compétence partagée. Dans chaque DIRECCTE, les IHS fonctionnent en binôme : un IHS « compétent » qualifié de « seul interlocuteur légitime pour la Direction concernée » et un IHS « référent » en appui.

En Midi-pyrénées, l'IHS « compétent » est celui de notre CHS-DI.

Un projet d'aménagement de ce nouveau service a été présenté au CHS (Une partie à Compans, une partie au bat C Cité). Cette nouvelle direction nous a parlé de « densification des espaces » !!!! Il est hors de question que vos élus valident ce mode de fonctionnement prôné par la RGPP. « Entasser » les personnels est maintenant la nouvelle politique de France Domaine. Vos élus s'indignent de cette politique immobilière où « l'espace vital de travail » n'est plus respecté. S'agissant des travaux, nous avons demandé des propositions concrètes. A suivre

**IV) Questions diverses :**

- **Algéco du Mirail** : bruit et chaleur sont devenus excessives : entre 25 et 30 degrés mesurés !!! La Direction a fait une visite dans ces « locaux » et a rappelé les consignes en période de chaleur mais rien de plus. La Direction s'engage à trouver d'autres solutions, à surveiller au prochain CHS.
- **Travaux TG** : Vos représentants sont revenus sur les nuisances sonores : SOCOTRAP s'est engagée à limiter les travaux « bruyants » dans les plages horaires : 7h30-9h, 12h/13h30 et 16h30/18h. Les travaux sur site occupé ont été décidés par la Direction, à elle de prendre ses responsabilités pour faire respecter cet engagement. Le CHS a voté une dotation de 35 casques.